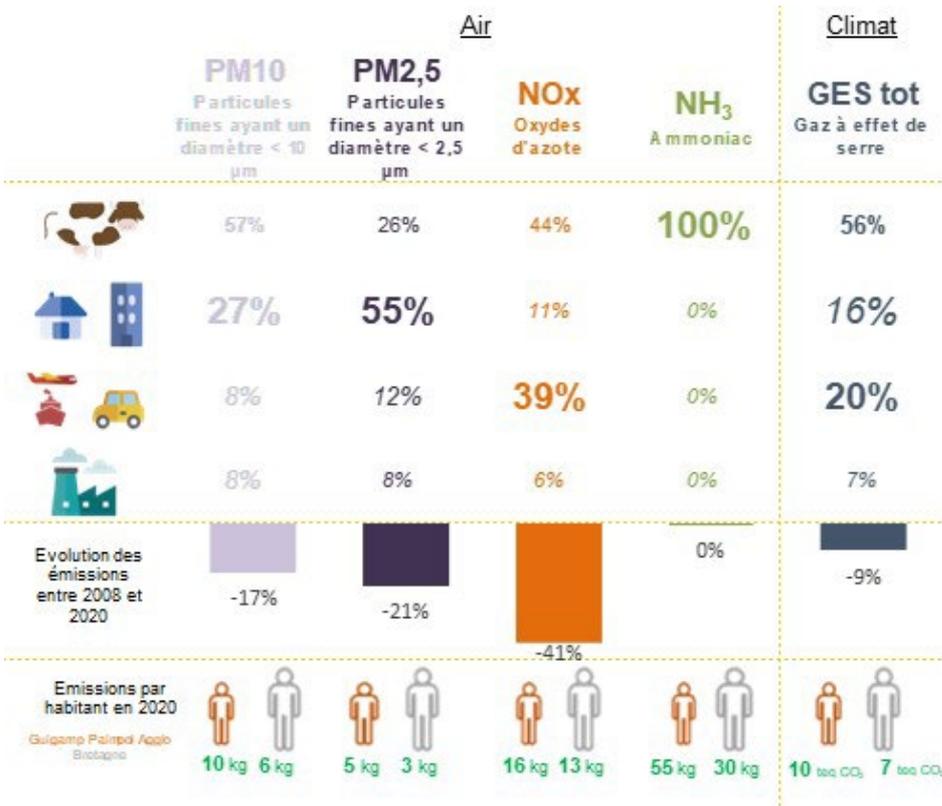


Les émissions du territoire



Source : ISEA v5.0 (2020)

La mesure en 2022

Les tendances en Bretagne

Depuis 2 ans, une tendance à la hausse est constatée pour les particules fines (PM10) et le dioxyde d'azote (NO₂) après une baisse marquée en 2020 liée à la crise sanitaire. Depuis 2016, l'ozone (O₃) est en augmentation régulière avec des variations liées aux conditions météorologiques selon les années (plus ou moins favorables à sa formation).

Les tendances observées sur la station de Saint-Brieuc sont similaires.



Côtes d'Armor

Dans le département, 6 journées ont été concernées par des dépassements du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM10 (seuil d'information-recommandation) en 2022.

Quels objectifs pour 2030 ?

Les objectifs de réduction des émissions de polluants sont fixés par le **PREPA** (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques).

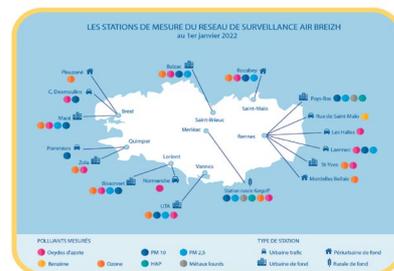
Pour les **particules fines PM2.5**, l'objectif est une réduction de 57% sur la période (2005-2030) à l'échelle nationale. En Bretagne, plus de 50% des émissions de PM2.5 proviennent du secteur résidentiel dont la source est très majoritairement (96%) le **chauffage au bois** (ISEA V5.0).



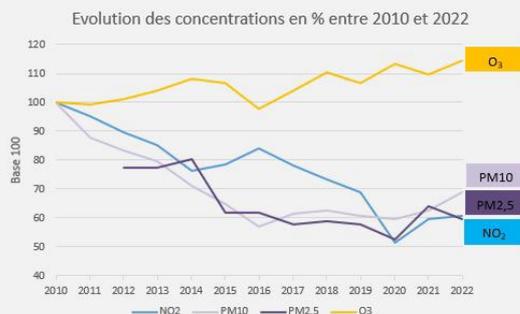
La qualité de l'air

Equilibre complexe entre les émissions de polluants et différents phénomènes : transport, dispersion par le vent ou la pluie, dépôts ou réactions chimiques.

Les concentrations (quantités de polluant par volume d'air) sont mesurées par les stations de mesure ou modélisées.



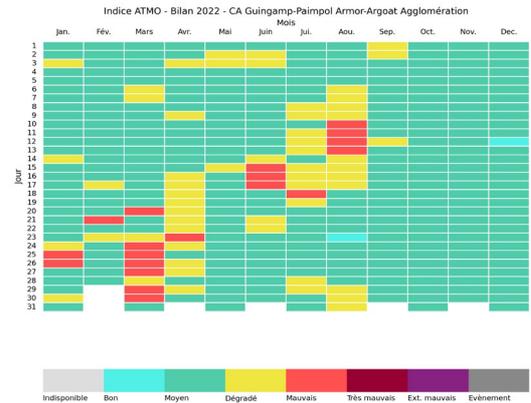
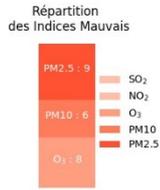
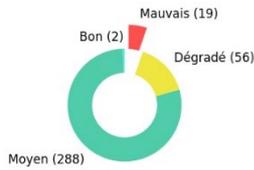
Evolution des concentrations en Bretagne*



*A partir des mesures au niveau des stations urbaines de fond

Les indices ATMO en 2022

Répartition annuelle de l'indice ATMO de Guingamp-Paimpol Agglomération en 2022 (nombre de jours)



En 2022, sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, ce sont les particules PM2.5 et l'ozone (O₃) qui ont été majoritairement responsables des journées où la qualité de l'air était qualifiée de **mauvaise**.

Ce sont les mois de janvier à mars/avril qui ont été les plus impactés par des indices mauvais (du fait des particules fines PM2.5) sur le territoire. A noter également, une dégradation marquée de la qualité de l'air en période estivale (juin à août) due aux niveaux d'ozone (O₃) observés sur la saison 2022.

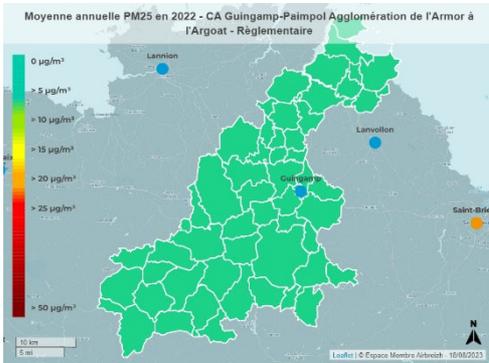
Les cartes modélisées en 2022

La **modélisation** permet, à partir des émissions, des conditions météorologiques et du réseau de mesure, de scénariser la répartition des polluants sur un territoire. Les cartes modélisées ci-dessous permettent de cartographier les concentrations moyennes annuelles des particules fines PM2.5 au regard des seuils réglementaires en vigueur mais également des seuils attendus d'ici 2030 et des valeurs définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS 2021).

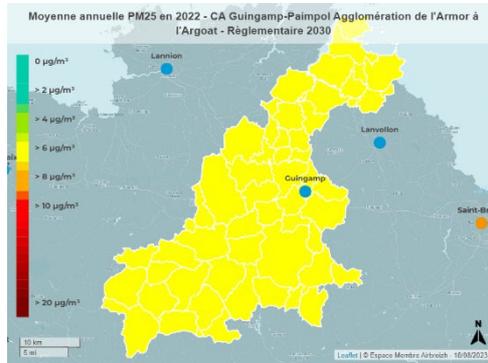
Particules fines PM2.5

Particules fines PM2.5

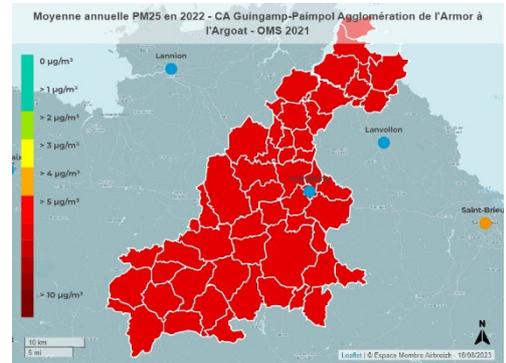
Particules fines PM2.5



Valeur limite réglementaire = 25 µg/m³



Valeur limite réglementaire 2030 = 10 µg/m³



Valeur Seuil OMS 2021 = 5 µg/m³

« Un air ambiant plus pur d'ici 2030, objectif « zéro pollution » d'ici 2050 »

Le 26 octobre 2022, un projet de directive a été déposé portant sur les règles de surveillance, la gestion et l'évaluation de la qualité de l'air pour 13 polluants ainsi que sur les normes applicables. Les seuils proposés visent à tendre vers ceux définis par l'OMS en 2021 afin de protéger la santé des populations.

Il est donc primordial de considérer dès à présent ces nouveaux seuils dans l'analyse des bilans de la qualité de l'air par territoire car ils permettront de définir les actions à privilégier en matière de politiques publiques à l'échelle locale.

<https://ec.europa.eu/>

Considérant les particules fines PM2.5, polluant dont les effets sanitaires sont aujourd'hui bien renseignés et avérés, les cartographies réalisées permettent de prendre conscience des objectifs futurs et ainsi de cibler certains secteurs d'émissions sur lesquels il convient d'agir en priorité tel le secteur résidentiel (dont chauffage au bois) et agricole.